

Ministère de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 23 Jun 2015  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service général de l'Enseignement de  
promotion sociale, de l'Enseignement  
secondaire artistique à horaire réduit  
et de l'Enseignement à distance

-----  
Direction de l'Enseignement de  
promotion sociale  
-----

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5264

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : ORIENTATION / GUIDANCE : REMISE A NIVEAU EN SCIENCES ET  
MATHEMATIQUES

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION

Code Référence : 011213U21C1

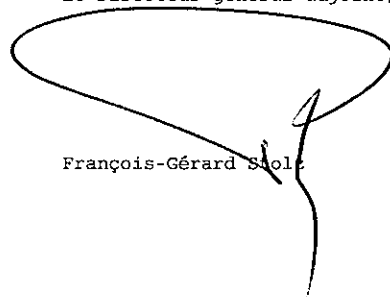
Domaine : 001 Formation générale-SE:math,sciences,français,insertion..

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

-----  
Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolt

U-5264

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

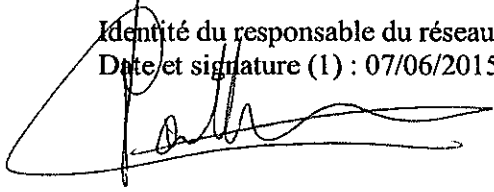
**Orientation / guidance :**  
**REMISE A NIVEAU EN SCIENCES ET MATHEMATIQUES (1)**

CODE DE L'U.E. (2): 0112 13 U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):001
------------------------------------	--------------------------------------

**La présente demande émane du réseau:**

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau (1) : Roberto Galluccio, Administrateur délégué  
Date et signature (1) : 07/06/2015



<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (1 page) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Niveau:	O (4) Enseignement secondaire du 1 <sup>er</sup> degré	O (4) Enseignement secondaire du 2 <sup>e</sup> degré	X (4) Enseignement secondaire du 3 <sup>e</sup> degré	O (4) Enseignement secondaire du 4 <sup>e</sup> degré
Classement:	X(4) transition		O (4) qualification	

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 5 (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Chargé de cours : encadrement :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement</u> (1)(5)	<u>Code U</u> (1)(5)	<u>Nombre de périodes</u> (1) - par étudiant (4) - par groupe d'étudiants (4)	<u>Code fonction</u> (1)
Orientation : encadrement				
Guidance : encadrement	CG	Q	20	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:


a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

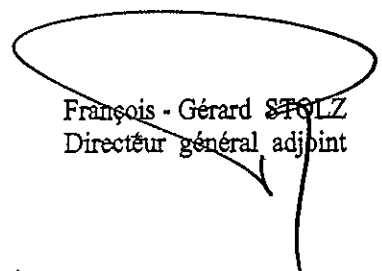
**COPIE CONFORME**

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 18/06/2015.....Signature 

  
François - Gérard STOLZ  
Directeur général adjoint

J. Soblet.  
Pour Mr Leonard IGC.

## **Instructions**

- (1) A compléter
- (2) Réservé à l'administration
- (3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 tableau des codes « U »

## **ORIENTATION GUIDANCE : REMISE A NIVEAU EN SCIENCES ET MATHEMATIQUES**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- évaluer et développer ses ressources personnelles pour comprendre et résoudre des problèmes mathématiques et scientifiques ;
- différencier les capacités acquises de celles encore à acquérir en fondant ses choix sur la formation à suivre ;
- accroître ses chances de réussite de la formation ;
- construire une image positive de ses potentialités.

**ORIENTATION GUIDANCE : REMISE A NIVEAU EN SCIENCES ET  
MATHÉMATIQUES**

**2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

Sans objet

<p style="text-align: center;"><b>ORIENTATION GUIDANCE : REMISE A NIVEAU EN SCIENCES ET MATHEMATIQUES</b></p>
---

### **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

- d'analyser des problèmes scientifiques ;
- de les résoudre au moyen des connaissances et savoirs faire acquis.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte du degré de précision dans l'analyse et la résolution des problèmes posés.

<b>ORIENTATION GUIDANCE : REMISE A NIVEAU EN SCIENCES ET MATHEMATIQUES</b>
--

#### **4. PROGRAMME**

##### **4.1. Étudiant**

L'étudiant sera capable de résoudre des problèmes mathématiques et scientifiques en utilisant des outils adaptés.

##### **4.2. Chargé de cours**

Le chargé de cours accompagne l'étudiant dans sa démarche de développement de ses compétences en compréhension et résolution de problèmes scientifiques.

En fonction des besoins de l'étudiant, il aide celui-ci à

- évaluer ses capacités de compréhension et de restitution ;
- utiliser des méthodologies ou des outils permettant d'accroître ses performances en résolution de problèmes scientifiques ;
- intégrer ou appliquer ses compétences à la compréhension de matières liées à une formation qualifiante.



**ORIENTATION GUIDANCE : REMISE A NIVEAU EN SCIENCES ET  
MATHEMATIQUES**

**5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser 12 étudiants par groupe.

**ORIENTATION GUIDANCE : REMISE A NIVEAU EN SCIENCES ET  
MATHEMATIQUES**

**6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.